/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-179 du 6 Mai 1988

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 4 Mai 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Mai 1988, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 1er.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 Mai 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA /CC 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MJAI - MJIEPSP 6 Autres Ministères 13 CEAP 6 DCCT-GCONB 2 BN-DAN 2 ORTB